

Résumé

L'édition 2004 du *Rapport mondial sur la corruption* donne un aperçu général de l'état de la corruption dans le monde. Ce rapport couvre les événements nationaux et internationaux, les changements institutionnels et juridiques, ainsi que les activités du secteur privé et de la société civile pour la période de juillet 2002 à juin 2003. Le *Rapport mondial sur la corruption* porte cette année essentiellement sur la corruption politique. Il présente 34 rapports nationaux et les recherches les plus récentes en matière de corruption.

La corruption politique : l'importance du problème

La corruption politique se définit comme l'abus de pouvoir par les responsables politiques pour obtenir des gains personnels. L'ampleur du problème peut être immense. L'une des personnalités les plus corrompues au monde, l'Indonésien Mohamed Suharto, est accusée d'avoir détourné une somme pouvant atteindre 35 milliards de dollars américains dans un pays où le PIB par habitant est inférieur à 700 dollars américains.

La corruption dans le financement de la vie politique prend plusieurs formes, allant de l'achat des votes à l'utilisation de fonds illicites pour la vente de nominations et l'abus des ressources étatiques. Tous les financements ne sont pourtant pas illégaux. Des dons légalement offerts aux partis politiques donnent par exemple parfois lieu à des changements de ligne politique. Selon une enquête du Forum économique mondial, dans 89 % des 102 pays couverts par ce sondage, l'influence directe des dons politiques légaux sur les résultats d'une ligne politique spécifique est modérée, voire importante.

Le contrôle du financement des partis politiques

Les régimes légaux régissant le financement des partis politiques sont généralement inadéquats. Les dispositions réglementaires permettant le contrôle du financement des partis politiques, fixent les limites des contributions et des dépenses, et astreignent les partis et les candidats à dévoiler leurs sources de financement. Cependant, un pays sur quatre n'a même pas institué cette disposition sur la divulgation des sources de financement. C'est pourtant la formalité réglementaire la moins controversée. Pire encore, un pays sur trois ne dispose pas encore de législation générale permettant de réglementer le financement des partis politiques.

Outre les financements directs, la réglementation doit prendre en compte les dons en nature offerts aux partis politiques, notamment l'accès gratuit ou subventionné aux médias. Au Guatemala et en Uruguay, par exemple, les propriétaires des

organes d'information ont vu leurs cotes politiques grimper sensiblement après avoir gracieusement accordé des temps d'antenne aux partis au pouvoir. En Italie, le Premier ministre Silvio Berlusconi est à la fois le plus grand propriétaire de chaînes privées et le régulateur de trois chaînes publiques, ce qui laisse supposer un conflit d'intérêts.

Les lois régissant le financement des partis politiques doivent faire l'objet d'une mise en œuvre effective. En Grèce, des violations manifestes par certains candidats des règles concernant la campagne électorale en 2000 n'ont fait l'objet d'aucune enquête. Courant 2002, le gouvernement a amendé la loi sur le financement des partis politiques, alors qu'il était plutôt nécessaire de renforcer l'application des lois existantes, et non d'en créer de nouvelles. Une application effective des lois nécessite la création d'organes de contrôle indépendants investis du pouvoir de superviser et d'enquêter et, le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires en cas de délit. Cependant, de nombreux gouvernements n'ont pas la volonté politique de renforcer le pouvoir des organes de contrôle, craignant que ceux-ci ne les utilisent un jour contre eux, une fois qu'ils ne seront plus au pouvoir. L'Institut fédéral des élections du Mexique, par exemple, a été autorisé en 2003 à consulter les informations bancaires, mais cet accès ne s'applique qu'au cas par cas, et à condition que le tribunal électoral décide de la levée de la loi sur le strict secret bancaire.

Souvent, c'est uniquement grâce aux initiatives de la société civile que les lois sur le financement des partis politiques sont appliquées, et cela par leur suivi de l'application des lois, l'analyse des comptes des partis politiques et la diffusion de l'information en direction du grand public. Aux États-Unis, l'action du Center for Responsive Politics a permis de mettre à jour les nombreuses relations de la société Enron avec l'administration Bush ; ces révélations en ont amené beaucoup à se demander si le gouvernement n'avait pas décidé de fermer les yeux sur les délits répétés de cette compagnie.

Traduire les hommes politiques corrompus en justice

Un événement positif survenu au cours de l'année étudiée aura été la levée de l'immunité de l'ancien président du Nicaragua, Arnoldo Alemán, ainsi que son procès, suite à cette décision, pour détournement de fonds publics et blanchiment d'argent. Cependant, l'examen des rapports des 34 pays révèle que davantage de pays, notamment l'Italie et le Kirghizstan, ont choisi au cours de la période 2002-2003 d'étendre l'application de l'immunité judiciaire plutôt que de la restreindre.

D'importantes mesures visant à juger les hommes politiques corrompus se sont avérées vaines en raison d'anomalies dans les lois sur l'extradition. À titre d'exemple, l'ancien président péruvien, Alberto Fujimori, a réussi à se soustraire à des poursuites judiciaires en vertu de sa nationalité japonaise. En dépit de moult demandes formulées par le gouvernement péruvien et par les ONG internationales, le gouvernement japonais continue de refuser de l'extrader.

Il existe aussi des lacunes juridiques qui entravent le rapatriement rapide des richesses détournées par des dirigeants corrompus. Vers la fin des années 1990, l'assouplissement du code bancaire suisse qui favorise le secret avait suscité de l'espoir quant au rapatriement, rendu plus facile, des fonds détournés vers leurs

pays d'origine. Cependant, l'application de cette mesure continue de traîner. Il a fallu plus de cinq ans à des procureurs internationaux pour obtenir un jugement sommant Benazir Bhutto de rembourser la somme de 250 000 dollars américains, une infime partie des millions qu'elle et sa famille auraient détournés du Pakistan. Par ailleurs, un fait plutôt encourageant a été l'annonce faite fin 2003 par le président nigérian, Olusegun Obasanjo, que le gouvernement suisse avait marqué son accord pour le rapatriement de 618 millions de dollars américains, somme qu'aurait détournée feu le dictateur militaire Sani Abacha, à condition que le Nigeria s'engage à investir ces fonds dans le développement de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures.

L'aspect de « l'offre » dans la corruption politique : le rôle du secteur privé

En tant que principale source d'approvisionnement des fonds utilisés dans la corruption politique, le secteur privé a un rôle capital à jouer dans la lutte contre l'abus du pouvoir.

Le secret quasi institutionnel et le manque de transparence des prix perpétuent la corruption dans le commerce des armes. La chute d'hommes politiques français et allemands dans les années 1990 est intervenue à la révélation de versement de pots-de-vin en vue d'obtenir des marchés d'armement. En Afrique du Sud, où un gros marché de défense a été conclu en dépit de la crise économique et sociale que traverse le pays, de hauts responsables continuent de payer le prix d'une telle révélation.

Le secteur de l'énergie constitue un autre cadre propice à la corruption politique. En effet, le flux des recettes pétrolières est tellement important qu'il peut influencer les décisions politiques aussi bien dans les pays producteurs pauvres que dans les pays riches, comme l'a si bien prouvé le scandale Elf. Plus le secteur pétrolier est important dans l'économie d'un pays, plus grands sont les risques de corruption politique.

Développements internationaux et régionaux

La Convention des Nations unies contre la corruption, signée en décembre 2003, constitue le tout premier instrument mondial de lutte contre la corruption. Il fixe de nouvelles normes dans les droits nationaux et dans le droit international, en engageant les signataires, entre autres mesures, à renforcer la coopération et l'entraide judiciaire, notamment en ce qui concerne le rapatriement des biens. Cependant, la réussite de cet instrument nécessite une volonté politique et un engagement pour le suivi de sa mise en œuvre.

La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées constitue le tout premier cadre de lutte contre la corruption pour les États membres. Adopté en juillet 2003, cet instrument doit être ratifié par 15 États membres avant d'entrer en vigueur. La Convention comporte des lacunes telles que de faibles mécanismes de mise en œuvre et l'existence d'une disposition qui permet aux signataires d'émettre des réserves sur une ou plusieurs dispositions.

L'optimisme à propos de la Convention de l'OCDE pour la lutte contre la corruption a cédé la place à la frustration. En effet, malgré l'entrée en vigueur de la Convention en février 1999, fin 2003 aucune condamnation n'a été prononcée dans le cadre de sa mise en œuvre, à l'exception des plaintes introduites aux États-Unis en vertu de la législation antérieure à la Convention de l'OCDE. En outre, un grand nombre d'entreprises ignorent encore que le fait de soudoyer un haut fonctionnaire étranger constitue désormais un crime. L'adhésion très prochaine de dix nouveaux États à l'Union européenne soulève des inquiétudes quant à leur degré de préparation et à l'engagement de l'Union européenne à combattre la corruption à l'intérieur de sa propre structure. Après avoir créé des simulacres d'institutions de lutte contre la corruption afin de remplir les conditions d'adhésion, les anciens pays communistes, qui connaissent des problèmes endémiques de corruption, attendent désormais d'entrer dans cette Union européenne qui n'a pas réussi à élaborer un cadre de lutte communautaire contre la corruption.

Si le Compte du millénaire venait à être mis en œuvre, la politique américaine en matière d'assistance s'en trouverait radicalement redéfinie, avec désormais l'allocation d'aides substantielles à un groupe très restreint de pays. Pour être éligible à l'aide, un pays doit afficher un score au-dessus de la moyenne sur un indice de corruption. Le problème qui se pose est que la rigidité de cette conditionnalité laisse supposer que les données sur la corruption sont exactes, en outre elle ne tient aucunement compte des points de départ différents de chacun des pays candidats à l'aide.

Développements nationaux

La passation des marchés publics est extrêmement affectée par la corruption, ce qui a pour conséquence des tâches surfacturées pour un travail de qualité médiocre. La Bulgarie, le Sénégal et la Serbie ont élaboré de nouvelles lois sur la passation des marchés publics en 2002-2003. Mais, en Algérie, où 2 300 personnes ont perdu la vie dans l'effondrement d'immeubles suite à un tremblement de terre en mai 2003, le gouvernement a envisagé l'assouplissement de la réglementation en la matière afin d'accélérer la procédure de reconstruction. C'est une démarche qui est susceptible d'encourager la corruption et des constructions aux structures peu solides.

La nécessité de renforcer l'autonomie des systèmes judiciaires est générale. En Argentine, par exemple, un juge et un procureur général ont été démis de leurs fonctions pour avoir poursuivi en justice des membres corrompus du gouvernement local. En revanche, des faits encourageants ont été relevés ailleurs, notamment la levée de l'immunité de l'ancien président Frederick Chiluba en Zambie. Cette levée a donné lieu à une confrontation de positions entre le ministère public et les magistrats, comme ce fut le cas au Nicaragua lorsqu'une mesure similaire avait été prise.

La réussite de la lutte contre la corruption dépend de la volonté politique de mettre en œuvre les réformes. Le président Lula da Silva du Brésil a signé un manifeste sur la lutte contre la corruption qui a engagé son gouvernement à prendre

une série de mesures de lutte contre la corruption, notamment la création d'un nouvel organe de lutte contre la corruption, bien qu'une certaine lenteur ait été observée dans l'application de cette décision. En Égypte, certains critiquent la campagne de lutte contre la corruption lancée par le président Hosni Mubarak qui ne serait qu'une astuce pour installer son fils au pouvoir en tant que successeur.

L'accès à l'information, élément crucial dans les stratégies de lutte contre la corruption, a connu des entraves en raison d'atteintes à l'indépendance de la presse. Le gouvernement australien a essayé d'investir ses ministres du pouvoir discrétionnaire de lever les restrictions sur le droit de propriété de plusieurs types de médias et sur la propriété des médias par les étrangers. Au Burundi, une nouvelle loi sur les médias garantit certains droits aux journalistes, mais prévoit des sanctions qui vont jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme pour publication de « propos diffamatoires ». Au Kirghizstan, les autorisations de publication ont été remplacées par des autorisations temporaires pendant la période précédant le référendum constitutionnel, ce qui consolide davantage le pouvoir du président.

L'état de la recherche sur la corruption

De nouvelles méthodologies et lignes de recherche continuent d'améliorer notre compréhension de la corruption et de parfaire nos outils de mesure de ce phénomène. L'édition 2003 de l'indice de perceptions de la corruption, qui est le reflet des perceptions par les hommes d'affaires, les universitaires et les analystes risque, du niveau de la corruption au sein des fonctionnaires et des hommes politiques dans 133 pays, indique que 70 % de pays marquent un score de moins de 5 sur un score « propre » de 10. Le rapport donne aussi un aperçu des enquêtes sur les expériences personnelles en matière de corruption dans lesquelles les victimes de la corruption font généralement état d'un manque de confiance dans les institutions publiques.

Des recherches récentes ont montré que la corruption entraîne une baisse des recettes et un faible taux de productivité. La corruption peut décourager les investisseurs étrangers parce qu'elle est souvent assimilée à l'insécurité des droits de propriété, ainsi qu'à une bureaucratie tatillonne et à une mauvaise gestion. Selon les résultats de sondages effectués au sein des entreprises à travers le monde entier, les pays membres de l'OCDE font indûment usage de la pression politique pour obtenir des avantages commerciaux, malgré la législation qui fixe les règles du jeu à l'échelle internationale. En outre, ces enquêtes attirent l'attention sur une croyance répandue selon laquelle les entreprises des pays de l'OCDE s'attachent les services d'intermédiaires pour contourner les lois sur la lutte contre la corruption.

Les évaluations des stratégies visant à lutter contre la corruption montrent que la diffusion de l'information est une mesure efficace. En effet, après la publication dans les médias des dotations accordées aux écoles régionales en Ouganda, dénonçant ainsi les dévoiements des subventions scolaires, le taux de ces détournements avait chuté de 80 % en 1995 à 20 % en 2001. L'équilibre entre les hommes et les femmes dans les organisations a aussi un impact sur la corruption. Cependant, deux études menées dans ce sens montrent que cette corrélation pourrait s'expliquer plus par la dynamique de la structure même que par les spécificités du genre.

Selon les résultats des enquêtes menées en Afrique de l'Ouest, en Asie du Sud et au Pérou, la corruption affecte de manière disproportionnée les couches démunies. Ces catégories de personnes dépensent plus pour payer des pots-de-vin proportionnellement à leurs revenus tandis que leur accès aux services publics se réduit sensiblement du fait de la corruption.

Principales recommandations

- Les gouvernements doivent renforcer leur législation sur le financement des partis politiques et sur la divulgation de l'information. Les organes publics de contrôle et les tribunaux indépendants doivent être dotés de moyens adéquats et de pouvoirs nécessaires pour enquêter sur les contrevenants et les obliger à être responsables de leurs actes.
- Les gouvernements doivent mettre en œuvre des législations adéquates sur les conflits d'intérêts, notamment des lois qui déterminent les circonstances dans lesquelles un élu peut occuper un poste de responsabilité dans une entreprise privée ou dans une société d'État.
- Les candidats et les partis politiques doivent bénéficier d'un accès équitable aux médias. Les règles concernant une juste couverture médiatique des élections doivent être fixées, appliquées et maintenues.
- Les partis politiques, les candidats et les hommes politiques doivent déclarer leurs avoirs, leurs revenus et leurs dépenses auprès d'un organe indépendant. Ces informations doivent être fournies en temps opportun, annuellement, et plus particulièrement avant et après chaque élection.
- Les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux doivent prendre en compte la pratique de la corruption politique au moment de prêter ou de donner des fonds aux gouvernements. Ils doivent fixer des critères assez précis pour mesurer les niveaux de corruption.
- La Convention des Nations unies contre la corruption doit être rapidement ratifiée et mise en œuvre.
- La Convention de l'OCDE pour la lutte contre la corruption doit être renforcée, suivie et mise en œuvre de manière adéquate. Les gouvernements signataires de cet instrument doivent lancer des campagnes d'éducation pour amener les entreprises à prendre connaissance des lois, ainsi que des sanctions en cas d'infraction.

L'accès à l'information et la réforme du financement de la vie politique : des domaines prometteurs pour renforcer la transparence

Les démocraties ne peuvent plus tolérer les pots-de-vin, la fraude et la malhonnêteté, d'autant plus que ces pratiques affectent les couches démunies de manière disproportionnée. Au cours des dix dernières années, Transparency International a permis aux gouvernements et aux citoyens de prendre conscience de cette réalité, non seulement en prenant l'initiative de les informer et de les éduquer sur les effets néfastes de la corruption politique, mais aussi en élaborant des mesures visant à endiguer ce mal. En ma qualité de membre du comité consultatif de TI, je me félicite de ce que le Centre Carter ait eu l'occasion de travailler avec plusieurs sections nationales de TI, et plus particulièrement en Amérique.

À l'instar de TI, le Centre Carter s'est engagé à promouvoir la transparence et à empêcher la corruption. Dans les pays comme la Jamaïque, l'Équateur et le Costa Rica, le Centre Carter a assisté les gouvernements et les organisations de la société civile dans l'élaboration des plans et mécanismes en vue d'atteindre ces objectifs. Tout au long de nos activités, nous nous sommes rendu compte que la corruption est en corrélation avec la baisse sensible de la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

D'après notre expérience, il existe deux réformes très prometteuses pour favoriser la réduction de la corruption et rétablir la confiance des citoyens dans le gouvernement : le développement de l'accès à l'information et la réforme du mode de financement des partis politiques et des campagnes électorales.

L'accès aux informations détenues par le gouvernement permet aux citoyens de tenir leur gouvernement responsable des décisions qu'il prend et des dépenses publiques. Des citoyens informés peuvent prendre une part plus active au processus démocratique et choisir plus efficacement leurs représentants. Les lois d'accès à l'information peuvent permettre de garantir l'exercice des droits fondamentaux de l'homme et la satisfaction des besoins de base, étant donné que les citoyens peuvent demander à s'informer sur les logements, l'éducation et les services publics. Ces lois aident également le gouvernement, qui améliore son efficacité et son organisation sur des dossiers sensibles. La gouvernance est de ce fait améliorée et le secteur privé est sûr de disposer d'un cadre d'investissement plus transparent. L'accès à l'information rapproche l'État du reste de la société puisque les bases d'un partenariat de transparence sont jetées.

Le « programme Amériques du Centre Carter » a travaillé en collaboration avec les pays de l'hémisphère ouest, au moment où leurs corps législatifs s'évertuent à voter et à appliquer les lois sur l'accès à l'information conformes aux nouvelles normes internationales. Nous avons aussi aidé les organisations de la société civile à se préparer à l'exercice de leur nouveau droit à l'information. En Jamaïque, nous avons enrichi le débat sur la loi relative à l'accès à l'information aujourd'hui promulguée, et avons continuellement apporté des conseils et de l'assistance technique pour sa mise en œuvre effective. En Bolivie, nous avons commencé à travailler avec le nouveau secrétariat de lutte contre la corruption de la vice-présidence pour amender le projet de loi sur l'accès à l'information et pour obtenir l'implication de la société civile quant au vote et à l'application de cette loi. Nous encourageons tous les pays à s'assurer que leurs citoyens jouissent du droit d'accès à l'information. Le Centre Carter s'engage à les aider dans ce sens.

La transparence dans le financement des campagnes et des partis politiques est nécessaire afin de rétablir la confiance du public dans les institutions démocratiques, en particulier dans les partis politiques et les Parlements. Les citoyens se sentent de plus en plus frustrés et détachés quand leurs représentants élus servent plutôt les intérêts égoïstes des sponsors de leurs campagnes, et non ceux du grand public. Cette

tendance est perceptible en Amérique latine et aux Caraïbes, où la pauvreté et l'inégalité persistent en dépit de la démocratie. Cependant, le scepticisme du public par rapport à l'influence disproportionnée des donateurs riches ou du secteur privé a conduit à des efforts de réforme du financement des campagnes aux États-Unis et au Canada. En mars 2003, soutenant les efforts de TI, d'International IDEA et de l'Organisation des États américains, le Centre Carter a organisé une conférence régionale pour examiner la question du financement des campagnes en Amérique et proposer des mesures en vue de discuter des possibilités d'amélioration. Après les délibérations des représentants des gouvernements, du secteur privé, des médias et la société civile, dix anciens chefs d'État et Premiers ministres de l'hémisphère ouest ont collectivement adopté des principes qui doivent régir le financement des campagnes et des partis politiques. Ils ont approuvé des objectifs et des instruments, partant de l'hypothèse que la gouvernance démocratique a un coût. En conséquence, nous devons être prêts à investir dans nos systèmes démocratiques. Leurs recommandations ont mis l'accent sur le rôle des finances publiques, l'accès équitable aux médias, la nécessité d'une divulgation effective et opportune de l'information et l'importance d'une application totale de la loi.

Les organisations internationales telles que TI et le Centre Carter jouent un rôle important en appuyant les initiatives gouvernementales, multilatérales et de la société civile dans la lutte contre la corruption. Nous espérons pouvoir poursuivre ces efforts.

Jimmy Carter
Ancien président des États-Unis

La corruption et les droits de l'homme

La corruption est source de violation des droits de l'homme et produit d'autres effets néfastes sur les vies humaines. Quand les individus et les familles sont dans l'obligation de payer des pots-de-vin pour avoir de quoi se nourrir, avoir accès au logement, au droit de propriété, à l'éducation, à l'emploi, et au droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté, ce sont leurs droits humains fondamentaux qui s'en trouvent manifestement violés. En s'attaquant à ces fléaux, il n'est plus besoin de démontrer l'importance d'établir des liens de collaboration plus étroits entre les militants des droits de l'homme et ceux de la lutte contre la corruption. Cependant, il est évident que pour collaborer le plus efficacement possible, il faudrait réexaminer la question suivante : les droits de l'homme et la corruption ont-ils vraiment quelque chose en commun ?

J'avais eu l'occasion de me rendre compte du lien entre ces deux concepts lorsque, alors haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, j'avais pris la parole devant des parlementaires au Cambodge à la mi-2002 sur la question du trafic d'êtres humains. La salle était pleine, et plusieurs orateurs éloquentes avaient pris la parole. Par la suite, je me suis rendue dans un village pour rencontrer les responsables d'une ONG. Les femmes s'étaient échappées d'une vie au sein du trafic des prostituées et étaient toutes séropositives. Elles me parlèrent de la corruption – des pots-de-vin payés aux fonctionnaires et aux agents de police – et je fus invitée à parler de la corruption lors de la conférence de presse qui suivit.

Comme le montre cet exemple, la corruption affecte beaucoup plus les couches démunies de la société, ceux qui n'ont rien ou presque pour se défendre. Cependant, la corruption affecte aussi la société tout entière. Les décisions qui sont supposées être

prises pour le bien du peuple sont en réalité motivées par un désir de gain personnel et ont pour résultat des mesures et projets qui appauvrissent plus qu'ils n'enrichissent un pays.

Pour qu'un système corrompu domine, il faut également qu'un grand nombre de droits en matière de participation politique et d'accès à la justice soient restreints. Le besoin pour les personnes corrompues de se protéger et de protéger leurs acolytes mine le processus électoral, entraîne l'intimidation et la manipulation de la presse et compromet l'indépendance de la justice aussi bien dans les pays du Nord que dans ceux du Sud. Le problème de l'impunité qui couvre la plupart de ces actes est particulièrement préoccupant. Si les droits de l'homme sont violés du fait de la corruption, le respect de ces droits peut s'avérer être une arme très puissante de lutte contre la corruption.

Ethics Globalization Initiative a pour objectif de travailler avec les personnes qui militent pour la prise en compte des principes internationaux de droits humains lors de la prise de décisions sur l'économie mondiale. Ethics Globalization Initiative est animée par la conviction que les relations multilatérales et le respect du droit international – et notamment des principes internationaux des droits de l'homme – sont des facteurs essentiels pour construire un monde dans lequel la sécurité repose sur le développement durable et la justice sociale, et où la mondialisation est au service des peuples du monde entier.

Mon argument se résume en ces termes : le respect obligatoire des droits de l'homme doit désormais faire partie des règles de conduite sur la voie de la mondialisation. Pour ce faire, le rejet de la corruption et l'engagement à l'éliminer doivent faire partie intégrante de ce système de valeurs.

Les militants des droits humains et de la lutte contre la corruption ont chacun leur propre méthode, leurs acteurs, et leurs enjeux, mais aussi ils ont beaucoup de choses en commun. Du point de vue des droits humains, les activités de lutte contre la corruption et l'information peuvent permettre d'identifier et d'enlever les entraves à l'exercice des droits de la personne, ce qui, en retour, pourrait amener les organisations de droits de l'homme à préconiser des mesures préventives plus opérantes.

Du point de vue de la lutte contre la corruption, analyser la corruption par rapport à son impact sur les droits humains pourrait bien accroître la compréhension par le public des méfaits de la corruption et susciter en lui un plus grand sentiment de rejet. En outre, le recours aux organes judiciaires pour dénoncer dans les tribunes internationales les actes de corruption tout comme les cas de violations des droits de l'homme pourrait également porter ses fruits.

Il existe de nombreux moyens pour nous permettre d'aller de l'avant ensemble. Au moment où nous nous engageons dans cette action commune, il importe tout d'abord d'énoncer clairement, comme principe irréfutable, la corrélation entre la lutte contre la corruption et la promotion des droits de l'homme dans un monde plus juste.

*Mary Robinson
Directrice exécutive d'Ethics Globalization Initiative
Ancienne présidente de l'Irlande et ancienne haut-commissaire des Nations unies
aux droits de l'homme*